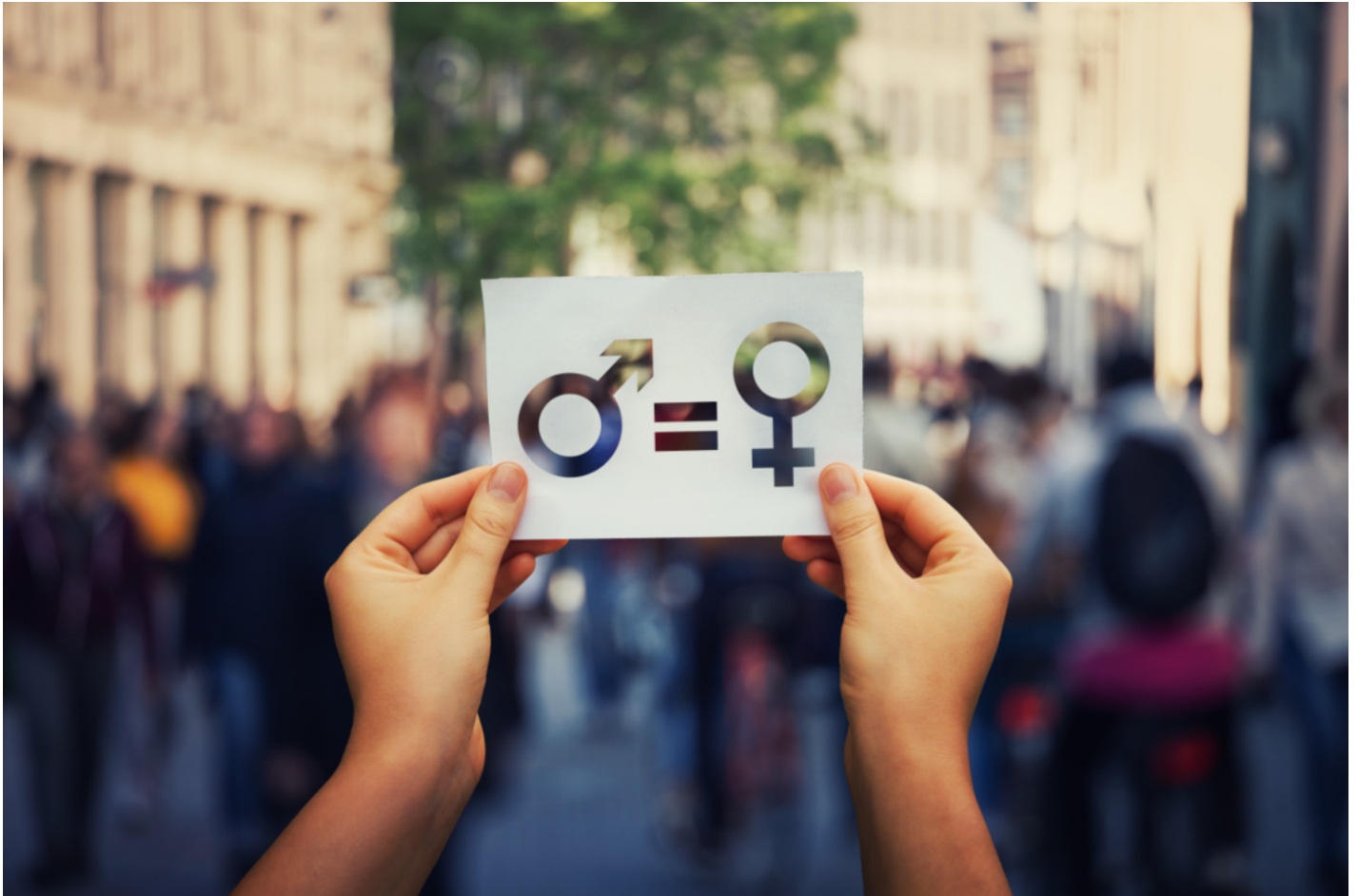


Direction des Ressources Humaines (/drh/)

## L'Ifremer se mobilise et lance sa procédure de signalement interne pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes



([https://w3z.ifremer.fr/var/storage/images/\\_aliases/fullsize/medias-ifremer/medias-espacecommunication/intranet-planete-ifremer/contenus-2022/images-2022/lancement-procedure-hsas-visuel-egalite-hommes-femmes/1617778-1-fre-FR/Lancement-procedure-HSAS-visuel-egalite-hommes-femmes.png](https://w3z.ifremer.fr/var/storage/images/_aliases/fullsize/medias-ifremer/medias-espacecommunication/intranet-planete-ifremer/contenus-2022/images-2022/lancement-procedure-hsas-visuel-egalite-hommes-femmes/1617778-1-fre-FR/Lancement-procedure-HSAS-visuel-egalite-hommes-femmes.png))

Dans sa quête de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et d'amélioration de la qualité de vie au travail, l'Ifremer met en place de nouveaux moyens pour lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail (HSAS), qui constituent des entraves au bon fonctionnement des équipes et au bien-être des salariés. En s'appuyant sur un réseau de référents, l'Institut déploie sa procédure de signalement interne

(<https://w3z.ifremer.fr/drh/content/download/144277/file/Proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20Harc%C3%A8lement%20Sexuel%20et%20Agissem>) pour les victimes et les témoins de harcèlement sexuel ou d'agissements sexistes dans le cadre professionnel. Rencontre avec Stéphanie Dulac, nommée référente nationale contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au sein de l'Ifremer.

### L'Ifremer déploie son plan d'actions

Exit les blagues inconvenantes, regards suggestifs et autres gestes déplacés... Un dispositif de prévention et de lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel est mis en place afin d'informer les salariés sur les faits de cette nature, d'empêcher la banalisation de ces comportements et de permettre leur détection pour les faire cesser.

« Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes sont des faits graves formellement interdits et sont passibles de sanctions disciplinaires voire de sanctions pénales. L'Institut se positionne fermement sur le sujet, de tels actes ne sont ni acceptés ni tolérés et toutes les mesures nécessaires seront prises pour les prévenir et les faire cesser », assure Stéphanie Dulac avec fermeté et conviction.

Ce plan d'actions se compose d'une procédure de signalement

(<https://w3z.ifremer.fr/drh/content/download/144277/file/Proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20Harc%C3%A8lement%20Sexuel%20et%20Agissem>) et d'actions, à venir, de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels, d'une part, et de formation des responsables de services, laboratoires ou

unités, d'autre part. **François Houllier, président-directeur général de l'Ifremer** souligne que « cette procédure de signalement et ces actions de sensibilisation et de formation sont, chacune, indispensables » et que « leur combinaison est essentielle pour la prévention de toute forme d'agissement sexiste ou de harcèlement sexuel. »

## Une procédure de signalement interne pour les victimes et les témoins de HSAS : détection, protection et accompagnement

Au-delà des actions de prévention, il est crucial de mettre un terme immédiat à toute forme de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste. Cela implique que l'Institut ait connaissance de ces actes. Il est aujourd'hui indispensable de sensibiliser l'ensemble des salariés sur le sujet et de mettre en place une procédure pour signaler ces actes. En garantissant confidentialité et impartialité, cette procédure de signalement interne mise à la disposition des victimes et des témoins doit contribuer à libérer la parole au sein de l'Institut ; elle doit aussi permettre d'orienter, accompagner, protéger au mieux les victimes présumées et, s'il y a lieu, de sanctionner les auteurs des faits.

La marche à suivre se veut claire, simple et accessible : « Je suis victime ou témoin d'un agissement sexiste ou harcèlement sexuel dans le cadre professionnel, j'effectue un signalement auprès de la référente HSAS par mail (), téléphone ou en présentiel. Il s'agit de porter à la connaissance de chacun la procédure mise en place. Il est essentiel d'instaurer un climat d'écoute, de confiance et de transparence », explique Stéphanie Dulac avant de préciser qu'en cas de questions, les salariés peuvent également se rapprocher de leur responsable, de leur service RH, de leur direction de centre ou des référents désignés au sein des CSE-E.

La procédure rappelle les définitions légales et couvre le processus dans son ensemble depuis le signalement lui-même jusqu'à son traitement, aux suites disciplinaires qui peuvent lui être données, aux mesures d'accompagnement et de protection de la victime présumée, et aux mesures de protection des données personnelles.

Consulter la procédure et le traitement des signalements

(<https://w3z.ifremer.fr/drh/content/download/144277/file/Proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20Harc%C3%A8lement%20Sexuel%20et%20Agissements>)



([https://w3z.ifremer.fr/var/storage/images/\\_aliases/fullsize/medias-ifremer/medias-espacecommunication/intranet-planete-ifremer/contenus-2022/images-2022/portrait-de-stephanie-dulac-referente-hsas-au-sein-de-l-ifremer/1617640-1-fre-FR/Portrait-de-Stephanie-Dulac-referente-HSAS-au-sein-de-l-Ifremer.jpg](https://w3z.ifremer.fr/var/storage/images/_aliases/fullsize/medias-ifremer/medias-espacecommunication/intranet-planete-ifremer/contenus-2022/images-2022/portrait-de-stephanie-dulac-referente-hsas-au-sein-de-l-ifremer/1617640-1-fre-FR/Portrait-de-Stephanie-Dulac-referente-HSAS-au-sein-de-l-Ifremer.jpg))

Portrait de Stéphanie Dulac

### Coordonnées de Stéphanie Dulac, référente HSAS Ifremer

Mail : [Stephanie.Dulac@ifremer.fr](mailto:Stephanie.Dulac@ifremer.fr) ()

Téléphone : + 33 (0) 4 94 30 48 72 (6872)

Lieu : Centre Méditerranée - Zone Portuaire de Brégaillon à La Seyne-sur-Mer

## Les autres actions à venir

La procédure de signalement s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Une plaquette informative viendra prochainement la compléter.

Un dispositif de formation des managers est également d'ores et déjà prévu, et un module de sensibilisation sera également mis en place dans les prochaines semaines.

L'Institut espère ainsi protéger ses collaborateurs d'éventuels risques ou dérives et pérenniser un bien-être général, pour une meilleure collaboration, cohésion sociale et une culture d'égalité femmes-hommes.

En savoir plus sur le harcèlement (<https://w3z.ifremer.fr/drh/Harcelement>)

En savoir plus sur la procédure de signalement

(<https://w3z.ifremer.fr/drh/content/download/144277/file/Proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20Harc%C3%A8lement%20Sexuel%20et%20Agissements>)

**Date de publication**

15 février

**En savoir plus**

En savoir plus sur le harcèlement (<https://w3z.ifremer.fr/drh/Harcelement>)

En savoir plus sur la procédure de signalement

(<https://w3z.ifremer.fr/drh/content/download/144277/file/Proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20Harc%C3%A8lement%20Sexuel%20et%20Agissements%20Sexistes.pdf>)

**Mots-clés**

[procédure de signalement interne \(/drh/search?t=proc%C3%A9dure%20de%20signalement%20interne\)](#)

[harcèlement sexuel et agissements sexistes \(/drh/search?t=harc%C3%A8lement%20sexuel%20et%20agissements%20sexistes\)](#)

[HSAS \(/drh/search?t=HSAS\)](#)

Dernière modification le 15/02/2022